

JOURNAL HISTORIQUE DE VARSOVIE.

N^{RO.} 4.

SUITE DE LA JOURNÉE DU 4 MAI.

LA Convocation suivante ordonnant l'arrière-ban ou l'armement en masse de la Nation, prouvera que la Pologne cherche à se mettre sur un pied respectable pour défendre de toutes ses forces sa liberté & son indépendance.

Convocation de l'Arrière-ban.

Citoyens du Duché de Mazovie! Déjà Varsovie est sous les armes. Elle est non seulement en état de recevoir comme il convient ses ennemis, mais elle envoit même chaque jour contr' eux des guerriers vraiment invincibles, puisque c'est l'amour sacré de la liberté qui les anime. Citoyens! suivés cet exemple; Courrons tous aux armes, tel est l'ordre que vient de nous transmettre Thadée Kosciuszko Chef suprême de la Force armée; Une réquisition pareille ne faurait être reçue par vous qu'avec plaisir, ni autrement exécutée qu'avec ardeur. Dans ces derniers instans que la Providence accorde encore à la liberté renaissante pour lui procurer les moyens de rompre les fers honteux dans lesquels gémit la Patrie, il est du devoir de tout homme désirant jouir constamment de cette même liberté, de poursuivre & d'exterminer l'ennemi. Vous, habitans des villes qui désirés avec tant d'ardeur pouvoir rentrer dans vos anciens droits, & vous dont la main laborieuse alimente les Nations! réunissés vos efforts pour la cause commune; préparés vous à défendre ensemble la Patrie; que son sol soit teint du sang de nos ennemis: Attaqués les dans chaque endroit; qu'ils soient partout battus & partout obligés à fuir; ne leur accordés plus un seul instant de repos & de relâche, tant que notre terre n'en sera entièrement délivrée & que rendue féconde par leurs propres cadavres, elle ne reproduisse & ne fasse fleurir à jamais la liberté. C'est alors que nous nous reposeron de nos

G

„ travaux & que victorieux, nous leur accorderons la paix. A cet
 „ effet & conformément aux ordres reçus de la part de l'autorité suprême, le
 „ Conseil provisoire enjoint à la Commission du bon ordre ainsi qu'aux autres
 „ pouvoirs exécutifs, ce qui suit:

„ 1^{me}. L'on publiera l'arrière-ban dans toutes les Villes & Villages du
 „ Duché de Mazovie.

„ 2^{do}. Outre les recrues déjà ordonnées pour les troupes régulières, tous
 „ les hommes sans exception depuis l'âge de 15 ans jusqu'à 50, sont mis en ré-
 „ quisition & devront être armés.

„ 3^{ro}. Dans les Villes, l'autorité municipale & dans les Villages, le
 „ Propriétaire ou l'Administrateur des Terres, feront fabriquer sur le champ
 „ des Piques & des Faux, d'après les modèles qui en ont été déjà envoyés à
 „ toutes les Communes de chaque Ville, Bourg & Village.

„ 4^{to}. Ces Piques & Faux devront être distribuées à tous les hommes,
 „ au plus tard dans l'espace de 12 jours à compter de la Publication des
 „ présentes.

„ 5^{to}. Toutes les autorités municipales choisiront des Décurions &
 „ Centurions, dont le nombre sera proportionné à celui de la population du
 „ lieu & informeront les Commissions respectives du bon ordre, de la quantité
 „ des Citoyens armés. Ces Commissions feront tenues à leur tour d'en faire
 „ parvenir un rapport exact au Commandant de la Force armée du Duché de
 „ Mazovie.

„ 6^{to}. Les Propriétaires des Villages ou bien ceux qui en auront la
 „ direction, devront nommer des Baillis & feront également leur rapport sur
 „ le nombre d'hommes en état de porter les armes. Chaque Citoyen pro-
 „ priétaire d'une terre, sera obligé de monter à cheval avec tout son monde
 „ muni d'armes à feu, pour se mettre à la tête de ses Paysans, toutes les fois
 „ que l'exigera la défense du lieu ou bien la poursuite de l'ennemi qui se
 „ trouve dans le voisinage.

„ 7^{mo}. Cette force armée des Villes & Villages aura pour premier
 „ but, la défense individuelle ainsi que celle de la propriété d'un
 „ chacun. Cette même Force armée dépendra des ordres du Général Terri-
 „ torial. Les Commandans des Divisions seront nommés par les Commiss-
 „ fions du bon ordre & soumis à l'approbation du Commandant du Duché de

„ Mazovie; Les dits Généraux & Commandans des divisions dépendront des
 „ ordres de ce Commandant: il les emploira à ce qu'exigera le plan général
 „ des opérations militaires: Il ne pourra toutefois employer les Citoyens ar-
 „ més des Villes & Villages que dans leurs propres paroisses ou tout au plus
 „ dans leurs Districts respectifs.

„ 8vo. Les Dimanches, jours de Fêtes & autres tems libres du travail,
 „ le peuple s'exercera au maniement des armes; dans tout autre tems
 „ exempts de crainte d'une invasion de la part de l'ennemi, chacun sera
 „ tenu de vaquer à ses travaux ordinaires, que l'on enjoint très sévèrement
 „ de ne point négliger sous tel prétexte que ce puisse être.

„ 9no. Dans les endroits plus élevés situés entre les Villages, il sera
 „ planté des poteaux sur lesquels seront placés des tonneaux remplis de
 „ résine ou autres matières inflammables, qui étant allumées par ordre de l'au-
 „ torité compétente lors de l'approche de l'ennemi, serviront de signal pour se
 „ rassembler & prendre les armes. Les Centurions après avoir informé de ce
 „ signal les Communes du lieu ou le Général Territorial, ainsi que les divi-
 „ sions des troupes de lignes qui se trouveront dans le voisinage, conduiront
 „ tout aussitôt le peuple armé là, où l'exigera la propre défense ou bien le
 „ moyen de pouvoir battre, harceler, ou causer quelques dommages à l'enne-
 „ mi. Ces Centurions seront tenus de faire observer à leurs troupes la disci-
 „ pline militaire, en respectant partout l'intégrité individuelle des personnes
 „ ainsi que celle des propriétés des Citoyens, sous peine par les Généraux
 „ Territoriaux, les Commandans & autres Chefs du peuple, d'en répondre
 „ sur leurs biens & de leurs personnes.

„ 10mo. Chaque individu de l'arrière-ban devra se pourvoir de vivres
 „ jusqu'à tant que l'ennemi ne sera entièrement chassé de tout le Duché de
 „ Mazovie.

„ 11mo. La Commission du bon ordre de Varsovie fera parvenir, sans
 „ délai, à toutes les Commissions du bon ordre du Duché de Mazovie, des
 „ modèles de Piques & de Faux montées à plomb comme aussi le présent univer-
 „ sal de l'arrière-ban pour être publié au prône & affiché aux portes des
 „ Eglises & des Chancelleries Territoriales: Les Commissions du bon ordre
 „ devront informer le Conseil provisoire, de trois jours en trois jours, si la
 „ présente ordonnance est effectuée.

„ 12mo. Le Commandant de la Force armée du Duché de Mazovie enjoindra aux Commandans militaires envoyés dans les différens Districts, d'examiner si l'armement en masse est exécuté dans toutes les Villes & Villages & de prescrire aux Commandans Territoriaux comment ils devront agir en cas de besoin. Les dits Commandans militaires feront part au Commandant de la Force armée de tout le Duché de Mazovie, des instructions qu'ils auront laissées aux Commandans Territoriaux & celui-ci en informera à son tour le Conseil provisoire.

„ 13mo. Tout fonctionnaire municipal ou administrateur des Terres, qui désobéirait au présent règlement, sera jugé au criminel comme traître à sa Patrie. Donné à Varsovie à la Séance du Conseil provisoire ce 4 Mai 1794.

IGNACE ZAKRZEWSKI

Président de la Ville de Varsovie.

L'on a défendu l'exportation de tous les cuirs en général & il a été enjoint à la Commission du bon ordre d'établir une taxe juste d'après laquelle devront se vendre dans l'intérieur du Pays tant les cuirs crus, que ceux préparés.

Le Conseil ayant arrêté que qui que ce soit ne pourrait se porter autrement chez les prisoniers de guerre ou Nationaux pour leur parler, qu'accompagné de deux ou de trois membres du Comité établi pour pourvoir à la sûreté & à l'entretien comode des dits prisoniers, a trouvé indispensable d'augmenter le nombre des membres siégeant en ce Comité & a ajouté à ceux déjà nommés antérieurement, MM. *Morawski, Sapalski, Sierakowski, Czołhański, Zabłocki, Domaszewski, Łasocki, Heryng, Szczęski, Męgnien, Jasiński, Tolkmicki, Lipczyński, Pieniążek, Okołowicz, Jażwiński, Cichowski, Laneri & Kraiewski*.

Note circulaire remise aux Ministres étrangers.

Le Soussigné Président du Conseil, par ordre exprès du Chef suprême de la Force armée Nationale, a l'honneur d'informer Mr. NN. Ministre de NN., qu'à la suite de l'heureuse Révolution Nationale, les autorités existantes jusqu'alors, étant hors d'activité; le Conseil établi ici & confirmé par

„ le Chef suprême de la Force armée, est la seule autorité actuelle, pour „ l'expédition des affaires internes & étrangères, bien entendu que tous les „ arrangements quelconques avec les Ministres des Cours étrangères n'auront „ de validité qu'à la suite de l'approbation du Chef suprême de la Force armée „ Nationale.

VARSOVIE ce 4 Mai 1794.

(Signé) IGNACE ZAKRZEWSKI.

LE 5 MAI.

Les travaux du Conseil en ce jour n'offrent rien de remarquable: il a été ordonné seulement à la Commission du bon ordre de tirer de la caisse générale la somme de 73,000 fl: pour être employée aux besoins de l'armée.

Un Edit du Conseil défend à qui que ce soit de garder plus de 4 chevaux dans ses écuries & enjoint que le reste soit remis dans l'espace de 24 heures au Commissariat de guerre pour l'usage de la Cavalerie: Le Commissariat ayant estimé la valeur des dits chevaux, en délivrera une reconnaissance qui sera reçue comme argent comptant lors du payement d'impôts futurs. De cette défense n'ont été exemptés que les écuries du Roi; celles des militaires, fiacres, meuniers, bouchers & de la Poste.

L'on a remis aux personnes attachées à la Légation Russe tous leurs effets qui se trouvaient déposés à la Commission du bon ordre.

La lettre suivante très authentique écrite de Kozienice Terre apartenante aux Economies Royales, mettra en tout son jour la conduite que tiennent les Russes en Pologne.

De KOZIENICE le 1er Mai 1794.

Les troupes Russes composées des divisions des Colonels Dégłezow & Nowicki ainsi que de celle du Major Hessen passant par ici le 13 Avril, avaient déjà causé beaucoup de dommages aux habitans, mais à l'arrivée du Colonel Apraxin les Soldats Russes se conduisirent en vrais brigands, ayant ravagés de fond en comble les Economies Royales & tout le pays à cinq lieues à la ronde: Ce Colonel avait sous ses ordres le Régiment de Kozłowski, les Dragons de Smolensk, environ 250 Cosaques, en tout 3000 hommes, & 6 canons. Ses Soldats se répandirent d'abord dans la Ville où ils

„ s'emparerent de tous les chevaux qu'ils purent trouver. Le lendemain ils
 „ pillerent toutes les grauges, greniers, caves, & prirent aux habitans leurs
 „ bœufs, chariots &c: s'emparerent de tous les grains, qu'ils chercherent
 „ même sous terre, & punirent de la manière la plus cruelle ceux qui les
 „ avaient cachés. Ce ne fut que le 23 qu'Apraxin reçut la nouvelle de la
 „ suite du Général d'Igelström, ainsi que l'ordre d'obéir désormais au Géné-
 „ ral Denisow, & de ravager le Pays partout où il passerait. Il était facile de
 „ comprendre par les discours des Officiers Russes, qu'ils n'avaient aucune
 „ notice certaine de ce qui s'était passé à Varsovie & de la révolution qui y
 „ avait eu lieu. Les espions qui furent envoyés pour s'en assurer ne purent
 „ pénétrer au delà de Gura. Le 24, le Major de jour Suchotyn s'étant fait
 „ donner les clefs ainsi que l'inventaire des meubles & effets qui se trouvaient
 „ dans le palais de Sa Majesté, les Officiers Russes le pillerent net en parta-
 „ geant entr'eux la porcelaine, la fayance, tous les utensils tant des cuisines
 „ que de l'office, le linge de table pour plus de 150 personnes, les lits
 „ ainsi que tous les autres effets qu'ils purent trouver. On prit ensuite tout
 „ le bétail des campagnes & l'on vuya entièrement les caves & magasins.
 „ Les armes, effets & utensils qui se trouvaient chés les fabriquans
 „ d'armes, furent pris & les maisons de ces fabriquans ruinées. On pilla
 „ aussi la maison du Sr. Kownacki directeur de la fabrique, & toutes les
 „ armes qui s'y trouvaient furent jettées dans l'eau. Les Russes s'emparerent
 „ des magasins des Houlans du Roi & emmenerent avec eux les invalides, le
 „ Lieutenant Parniewski, les 5 filles du Colonel König Commandant des Hou-
 „ lans avec leur Gouvernante. Le Curé du lieu, Mr. Smoczynski Concierge
 „ du palais de Sa Majesté, furent dépouillés de tout ce qu'ils possédaient; l'on
 „ pilla & dévasta toute la Ville & les Villages tant ceux apartenans aux Eco-
 „ nomies Royales qu'à des particuliers. La féroceité des Russes alla jusqu'au
 „ point d'exiger du Magistrat, sous menace de mettre le feu à la Ville, de leur
 „ fournir les plus jolies femmes & filles du lieu pour satisfaire leur libertinage.
 „ Une lettre du Général d'Igelström écrite en conséquence de celles qui
 „ lui furent adressées de Varsovie le 29 Avril, arrêta le dessein qu'ils avaient
 „ formé de ruiner le palais de Sa Majesté; quoique tous les habitans tant
 „ Juifs que Chrétiens aient été obligés de payer des contributions très fortes
 „ en argent, aucune maison pas même celle de la poste n'ont toutefois été

„ exemptes de pillage. Au corps commandé par le Colonel *Apraxin* s'est joint le 24 Avril celui du Colonel *Begleszow* composé de 9 compagnies du Puik de *Kurfsk* de 4 Escadrons de Chasseurs & de 7 pièces de canons. „ Le 1er Mai les Russes se sont mis en marche pour *Gniewaszow*, continuant „ partout leurs excès.

LE 6 MAI.

Le Conseil a enjoint que lui soit remis sans délai l'Archive du Conseil Permanent, Magistrature, qui ayant été abolie par la Diète Constitutionnelle de Varsovie, avait été depuis rétablie par celle de Grodno.

Nous voyons partir tous les jours d'ici des transports très considérables de piques & de faux pour armer tous les habitans de la campagne ; ceux-ci nous envoyent en revanche des recrues qui arrivant par centaines ont été plus que suffisantes pour completer tous les Régimens de lignes des environs. Plusieurs compagnies de nouveaux Corps francs, tant à pied qu'à cheval, ont déjà quitté la Capitale pour aller observer l'ennemi.

Un Courier arrivé hier au foir de Berlin pour Mr. de *Buchholtz*, lui a apporté l'ordre de partir avec toute la Légation & ses Archives ; en conséquence il a demandé des passeports pour son départ. Le Conseil d'ici n'étant qu'une autorité subalterne du Chef Suprême de la Force armée Nationale, lui a fait aussitôt le rapport de cette réquisition.

Monseigneur le Nonce Apostolique ayant fait en ce jour un office en faveur des Evêques détenus, le Conseil en a pareillement informé le Chef de la Force armée.

Des lettres de Vilna, postérieures à celles dont il a été fait mention dans les précédens Numéros, nous mandent qu'on s'y occupe à mettre la ville dans le meilleur état de défense possible. L'on a nommé trois chefs militaires pour le Grand Duché de Lithuanie, le Général-Major *Chlewiński*, le Colonel *Jasiński*, ainsi que le Prince *Sapieha*, auquel a été donné le commandement des troupes dans le Palatinat de Brześć en Lithuanie. Tous ces Chefs relèvent des ordres du Général *Kościuszko*.

Le Comte *Ogiński*, Grand Trésorier de Lithuanie, s'est démis de sa place, en témoignant qu'il n'ambitionait d'autre titre que celui de Citoyen attaché à sa Patrie. Il a fait un don de 100,000 fl. & s'est offert de lever à ses frais un Régiment de 1500 hommes.

Comme l'Acte d'Insurrection Nationale opérée en Lithuanie, doit servir pour toute cette Province, nous rapporterons ici les noms des membres qui composent les différens Dicastères établis par ce même Acte.

MEMBRES DU CONSEIL PROVISOIRE SUPPLÉANT DU GRAND DUCHÉ DE LITHUANIE.

MM. *Nieśiotowski* Palatin de Novogrod, *Tyzenhauz* Président de la Ville de Vilna, *Morykoni* & *Mirski* Grands Notaires de Lithuanie, *Michel Brzostowski* Staroste de Minsk, *Narbutt*, *Pac*, *Grabowski*, *Wolłowicz*, *Wawrzeczk*, *Chrapowicki*, *Gorecki*, *Karp*, *Strażewicz*, *Kociell*, *Nagurski*, *Wiżniewski*, *Morawski*, *Wysockierda*, *Suliątrowski*, *Korsak*, *Gielguð*, *Poczobut* Recteur de l'Academie de Vilna, fameux Astronome, *Karpowicz*, *Białopietrowicz*, les Généraux *Chlewiński* & *Giedroyc*, le Colonel *Jaśinski* & le Sieur *Zachnicki*, Vice-Président de la Ville de Vilna. Ce Conseil provisoire a été subdivisé en différens Comités en y ajoutant un certain nombre de personnes.

MEMBRES DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

MM. *Morykoni*, *Mirski*, *Brzostowski*, *Kociell*, *Gorecki*, *Zachnicki*, membres du Conseil provisoire, & MM. *Mickiewicz* Chanoine de Vilna, *Malewski*, *Mejer*, *Daszkiewicz*, *Gucewicz* & *Leyko*.

MEMBRES DU JUGEMENT CRIMINEL.

MM. *Nieśiotowski*, *Nagurski*, *Korsak*, *Narbutt*, *Pac*, *Wysockierda*, *Białopietrowicz*, tous membres du Conseil provisoire, & MM. *Pomernacki*, *Czyż*, *Buchowiecki*, *Borzymowski*, *Wiażowski*, *Bobrowicz*, *Mordas* & *Woynicz*.

MEMBRES DU COMITÉ CHARGE DE POURVOIR À TOUS LES BESOINS DE LA NATION DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES.

MM. *Chrapowicki*, *Grabowski*, *Wolłowicz*, *Tyzenhauz*, *Karp*, *Morawski*, membres du Conseil provisoire, & MM. *Towiański*, *Karpowicz* Archidiacre de Smolensk, l'Abbé *Tomaszewski*, *Müller*, *Frybes*, *Gottlib* & *Ceydler*.

MEMBRES DU COMITÉ DES FINANCES.

Le Prince *Radziwiłł*, Castelan de Vilna, MM. *Dombrowski*, *Horain*, *Syruc*, *Wawrzeczk*, *Pilichowski*, Grand Vicaire de Vilna, *Ważyński*, *Trzaskowski*, *Nielubowicz*, *Juraha*, *Przemieniecki* & *Billing*.

LE 7 MAI.

Le Conseil a enjoint au Comité de Subsistances de se porter aux magasins publics pour se persuader s'ils sont abondamment pourvus en vivres, & a établi une Commission chargée de surveiller l'administration des impôts qui se perçoivent de la tuerie des bestiaux.

Le Colonel *Hauman* s'était proposé le 4 Mai d'attaquer les Russes à *Nowe Miasto*, petite ville située dans le Palatinat de *Rawa*, sur les bords de la *Pilica*, mais ceux-ci se sont retirés la nuit avant à *Rzeczyca* dans le nouveau cordon Prussien ; il n'a pu atteindre que les arrières postes des fuyards auxquels il a tué 6 carabiniers, quelques chevaux & leur a pris un Officier, un Sergent & deux Soldats. Il ne reste de cette façon autre chose à faire au dit Colonel, qu'à observer l'ennemi. Les Citoyens du Palatinat de *Rawa* ont également accédé à l'Acte d'Insurrection du Palatinat de *Cracovie*. — Mr. *Wojczyński* s'est mis à leur tête ; ils ont déjà eu quelques petites escarmouches avec les Russes, où ils leur ont tués une vingtaine d'hommes & pris 10 Soldats & 1 Officier. Le Colonel *Hauman* a reçu ordre de soutenir les démarches des Citoyens du Palatinat de *Rawa*.

L'on avait donné ordre à un corps de troupes qui se trouve à *Bielsk* en Podlachie, d'aller attaquer les Russes à *Brześć*, mais ceux-ci sans attendre les Polonais se sont retirés vers *Pinsk*.

Le Général *Grochowski*, qui a sous son commandement pour le moins 20,000 hommes de troupes de ligne, va se joindre en partie avec le Général *Kościuszko*, & observera avec le reste de son corps, les troupes Russes qui pourraient être restées dans le Palatinat de *Volhynie*.

Les Généraux Russes *Denisoff*, *Chruszczow* & *Tormansoff*, se rassemblent avec leurs troupes dans le Palatinat de *Sandomir* entre *Opatow* & *Szydłow* : ils doivent avoir sous leurs ordres 9000 hommes & 30 pièces de canons. Le Général *Kościuszko* les talonne.

LE 8 MAI.

Le Chef Suprême de la Force armée vient d'envoyer une Proclamation, où il représente à la Nation tous les genres de moyens dont s'est servi successivement la Russie pour établir sa domination en Pologne, soit en employant la corruption & les promesses les plus attrayantes ; soit en cultivant les préjugés

ou en fomentant les Citoyens les uns contre les autres & profitant à cet effet de la diversité d'opinions sur la forme de Gouvernement le plus propre à la Pologne; soit enfin en présentant aux yeux des autres Puissances de l'Europe les démarches les moins signifiantes du Gouvernement existant, sous l'aspect le plus dangereux; en un mot en faisant jouer tous les ressorts de l'animosité la plus réfléchie; jointe à la plus rusée des intrigues, qui, plus pernicieuse que les armes de cet Empire, a été constamment la cause de tous les malheurs des Polonais. Il conjure en conséquence un chacun, de mettre à côté tout intérêt privé ainsi que toute opinion particulière, pour se rappeler que la présente Insurrection n'a & ne saurait avoir d'autre but, excepté celui de rendre à la Pologne sa liberté, son intégrité & son indépendance, réservant à des tems plus favorables ainsi qu'à la volonté de la Nation, le soin de donner telle forme de Gouvernement au pays, qu'il lui plaira d'adopter. Il invite tous ses Concitoyens de réunir leurs efforts contre un ennemi qui oppose à la fois une double lutte: celle des armes & celle de l'intrigue. La première est moins dangereuse, en ce que des Citoyens libres combattant en masse pour l'amour de leur propre félicité, ne sauraient manquer d'être victorieux. Quant aux armes de l'intrigue, celles-ci sont plus à craindre. Le Général Kościuszko prévient la Nation que déjà les Russes commencent à les employer en soulevant les habitans de la campagne contre leurs propres Seigneurs, qu'ils leur représentent comme des tyrans, à cause du pouvoir arbitraire qu'ils exercent sur eux & dont ils promettent de les délivrer à l'aide de leur Souveraine. Les soldats Russes engagent en conséquence les paysans de piller, conjointement avec eux, les terres de leurs maîtres, & déjà quelques esprits faciles se sont laissé séduire. Le Chef Suprême de la Force armée, pour prévenir les suites que pourrait produire cette conduite des Russes, engage tous les Seigneurs d'exempter chaque Cantoniste pour le moins d'un jour de corvée par semaine; il trouve ce moyen comme très propre à attacher la classe des paysans à la cause commune, ainsi qu'à la préserver contre les intrigues de l'ennemi. — Cette proclamation sera publiée dans tout le pays.

Le Conseil fait arrêter MM. *Ostrorog & Staniszewski*, Nonces de la Diète de Grodno, ainsi que Madame *Rytelska* & sa sœur, qui demeuraient auprès de Mr. *Ankwickz*, Maréchal du Conseil Permanent. — Recommande au Comité de recherches, de hâter les enquêtes à l'égard des personnes détenues. — Ordonne

que soit déposé à l'Hôtel de Ville l'Archive de la Chancellerie du Grand Duché de Lithuanie. — Enjoint aux Commissions du Bon Ordre de tout le Duché de Mazovie, ainsi qu'au Comité établi pour recevoir les dons patriotiques, d'envoyer à l'hôtel de Monseyes toute l'argenterie provenant de pareilles offrandes pour y être convertie en numéraire. — Commet à la Commission du Bon Ordre de Varsovie, de faire des perquisitions dans les Couvents & autres maisons à l'égard de l'argenterie que les personnes accusées de crime de haute trahison, pourraient y avoir cachés, à l'effet de les soustraire à la séquestration. — S'adresse à ceux qui ont des actions dans la fabrique de toile de Ło, wiecz dont ils ont des grandes provisions dans le magasin établi à Varsovie, de vouloir faire un don à la Patrie d'une partie de ces mêmes toiles, pour l'usage des troupes. — Enjoint à la Commission du Bon Ordre de payer la somme de 15.300 fl. pour l'habillement d'une Compagnie du Corps d'Artillerie. — Arrête enfin de requérir les Autorités constituées dans le Grand Duché de Lithuanie, à ce que soient séquestrés en cette Province tous les biens appartenans aux Evêques *Masalski & Kossakowski*, ainsi qu'à l'Hetman *Zabielo*.

Le Conseil a fixé le suivant impôt extraordinaire.

1mo. Tous ceux jouissant d'une pension privée, montant par an au delà de 505 florins & jusqu'à 1005 fl. devront payer de leur pension de la demie année le 5 pour cent.

2do. Tous ceux dont la pension annuelle est au delà de 1005 fl. jusqu'à 2000 fl. payeront de leur pension de la demie année le 10 pour cent.

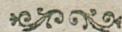
3to. Ceux qui ont au delà de 2000 fl. de pension par an, seront obligés de payer de leur pension de la demie année le 20 pour cent.

Comme non seulement l'humanité, mais aussi l'honneur National, ainsi que l'espérance d'engager par là nos ennemis à user de réciprocité dans les circonstances, exigent que soit pourvu à l'entretien commode des prisonniers de guerre, le Conseil a arrêté en conséquence qu'il serait donné par jour en argent comptant, à chaque prisonnier de guerre, une somme proportionnée à son rang, selon la répartition suivante :

1mo. Le Général *Milaszevicz*, qui est encore malade, ayant besoin de plus de commodités, recevra pour lui & deux gens à son service un ducat ou 18 fl. par jour; *2do.* Les Généraux & Brigadiers recevront 9 fl. chacun; *3to.* Les Colonels, Lieutenant-Colonels & Majors à raison de 6 fl. par tête; *4to.* Les Ca-

pitaines 3 fl. chacun ; 5^{to}. Les Lieutenans, Sous-Lieutenans & Enseignes 2 fl. 6^{to}. Les Bas-Officiers 15 gros ; 7^{mo}. Les simples soldats malades 12 gros ; 8^{vo}. Ceux qui se portent bien 10 gros par tête ; ces derniers travailleront aux fortifications de la Ville.

La plupart des Gazettes étrangères & surtout celle de Berlin, répandent tant de faussetés à l'égard de la révolution qui s'opère actuellement en Pologne, que l'on se voit obligé de témoigner de la manière la plus positive, que toutes les nouvelles qui ne seront point insérées dans cette feuille, ne doivent être considérées que comme totalement controuvées & déstituées de tout fondement, n'étant rapportées que d'après de fausses informations ou bien répandues à dessein, pour jeter un doute injurieux sur le véritable but de notre insurrection. La loi que s'est fait le Rédacteur de cette feuille, de n'y insérer que des faits généralement constatés & récueillis avec la plus scrupuleuse exactitude, l'autorise à en appeler à ceux qui étant témoins oculaires de tout ce qui se passe ici, voudront bien prévenir leurs Correspondans de n'ajouter aucune foi aux faits répandus dans les dites Gazettes.



chez P. Dufour, Imprimeur Nr. 58. à la Vieille Ville. Le Nr. 4 coûte 25 gros.
Le Nr. 5 paraîtra Mercredi après deux heures.